

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 JUIN 2023

N° d'ordre : DEL 16-06-2023

Objet de la délibération :

**ADOPTION DE LA CONVENTION PETITES  
VILLES DE DEMAIN INSTAURANT  
L'OPERATION DE REVITALISATION DU  
TERRITOIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Date de la convocation :  
22/05/2023

Date de publication en ligne :  
06/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1<sup>er</sup> juin à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Francine BERTRAND, Jean-Marc BENTOURE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS

Absents excusés : Alain LELARGE qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE, Christiane CHILLAN qui donne pouvoir à Béatrice HONDARRAGUE, Sylvie DESAGE qui donne pouvoir à Francine JACQUET, Laurence ROQUES, qui donne pouvoir à Thierry PARNOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Thierry PARNOT

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2131-1 et suivants, L. 2255-1,

**VU** le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses article L. 262-1, L. 303-2, R.262-1 et R. 321-12,

**VU** le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 152-6, L. 152-6-4, L. 300-8, L. 318-8-1, R. 423-1,

**VU** le Code de général des impôts, et notamment ses articles 150 VE et 199 novovicies,

**VU** le Code de Commerce, et notamment son chapitre V du livre 1er du Code de Commerce, ainsi que ses articles L. 752 et suivants,

**VU** la délibération n° DEL 021-04-2021 relative à la signature de la Convention d'adhésion

**CONSIDÉRANT** le projet d'opération de revitalisation du territoire présenté dans la convention et ses annexes

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de mettre en place une ORT sur la commune d'ABLIS

Entendu l'exposé présenté par Monsieur Jean-Francois DELARUE,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré à la majorité de ses membres présents ou représentés, 5 Abstentions (Mesdames Bertrand, Lamé, Messieurs Aubois, Bentouré et Gueffier),

**APPROUVE** le projet de Convention Petites Villes de Demain ainsi que sa partie Opération de Revitalisation du Territoire relative à ABLIS.

**APPROUVE** le secteur de l'Opération de revitalisation du territoire d'ABLIS.

**ENJOINT** Monsieur le Maire à faire part régulièrement au Conseil municipal de l'avancée du programme.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention Petites Villes de Demain instaurant l'Opération de revitalisation du territoire d'ABLIS.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.



Fait à ABLIS, le 05/06/2023

Le Maire,  
Jean-François SIRET

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**VILLE D'ABLIS**

8 rue de la Mairie - 78 660 ABLIS

01.30.46.06.06 – <https://ablis.fr>